

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE BOURG EST -MISE EN ACCESSIBILITE ET CONSTRUCTION D'UNE CHICANE

La rue de Verdun constitue un élément structurant et la porte d'entrée Est de la ville. La présence de services (mairie, école, bibliothèque) qu'elle dessert renforce l'importance de son aménagement et de sa mise en accessibilité. La municipalité a lancé deux opérations d'aménagement rue de Verdun : le Lotissement Kervella II (23 lots) et le programme Aiguillon avec 12 logements sociaux, 6 maisons en accession à la propriété. Une première tranche de travaux de mise en accessibilité de la rue de Verdun fût engagée en 2014 au droit du lotissement Kervella I.

La municipalité a décidé de poursuivre sa politique d'aménagement et d'engager en 2017 la seconde tranche de travaux. Elle concernera la section située au droit du lotissement Kervella II.

Le projet répond à deux objectifs :

- Rendre le bourg accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la sécurité par la réduction des vitesses en agglomération.

Le projet concerne la modification des trajectoires des véhicules, la création d'une chicane et d'un effet paroi, la diminution des emprises routières, la création des cheminements piétons. Le projet est estimé à 325 000.00 € HT. Le conseil à l'unanimité approuve ce projet, le plan de financement et la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50% du montant du projet

DECLASSEMENT PUIS CESSION DE PARCELLES PAR LA COMMUNE RUE DE VERDUN

La commune a décidé en juin 2015 de vendre des parcelles rue de Verdun à Aiguillon Construction pour une opération de logements. La commune a élaboré en parallèle un projet de requalification de la rue de Verdun.

Lors du bornage, il est apparu que des portions de la rue de Verdun dans son actuelle emprise sont à céder à Aiguillon.

Afin de régulariser la situation, il y a lieu de procéder à un déclassement de ces parties du domaine public constatant leur désaffectation. Ces déclassements concernent les parcelles jouxtant les parcelles AB 273 pour 3 et 11 m² et parcelles AB 275 pour 20m². Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement puis la cession de ces parcelles à Aiguillon Construction.

RESILIATION CONTRAT GEOLITT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Etant donné le choix de la commune de ne plus procéder à la révision de son plan local d'urbanisme, le conseil approuve à l'unanimité la résiliation qui n'a pas pour contrepartie le versement d'indemnité au titulaire.

ORIENTATIONS 2017

Un premier bilan de l'année 2016 a été dressé : une année conforme aux prévisions tant en termes de la maîtrise des dépenses que la stagnation attendue des recettes. L'extension de la salle Omnisports, la voirie, la rénovation de Messoufflin ont concentré une large part des dépenses d'investissement qui se montent à 1.2 millions d'euros. L'année se termine sur une trésorerie d'1.6 millions qui permettent d'envisager les projets futurs. Le conseil prend note de ces résultats et des contours des futurs projets qui seront conduits sur les deux prochains exercices comptables : l'extension de la salle Océane, le réaménagement de la bibliothèque, l'aménagement de Kerhornou et de la rue de Verdun.